

AUTOSUR PERMET A SES AFFILIES DE POURSUIVRE LEUR FORMATION

Courbevoie - 24 avril 2020. La crise sanitaire actuelle perturbe très fortement les activités des contrôleurs techniques mais également celles liées aux formations réglementaires que ces derniers doivent suivre pour maintenir leur qualification en 2020.

Pour faire face à ces difficultés d'organisation et surtout pour être prêt à accueillir les clients dès la reprise, **AUTOSUR** a obtenu l'accord du ministère en charge des transports afin de réaliser en visio-conférence les formations de maintien de qualification de contrôleurs qui ont été ou seront annulées pour des raisons sanitaires.

Ainsi, dès aujourd'hui, les affiliés **AUTOSUR** se voient offrir la possibilité de réaliser leur formation dans ces conditions inédites. Les sessions disponibles aux inscriptions sont accessibles d'ores et déjà en consultant la formation « Maintien de qualification contrôleur technique VL 2020 VISIO » sur le portail **AUTOSUR**.

Des sessions de visio-conférences seront bien entendu ajoutées si des formations présentiellees ne pouvaient reprendre.

La formation des contrôleurs **AUTOSUR** est une priorité mais en fonction de la disponibilité de l'équipe de formateurs, d'autres sessions pour les centres ne portant pas l'enseigne pourraient également être ouvertes. La réservation de places est d'ores et déjà possible en formulant une demande sur l'adresse : formation-secta@autosur.com

Afin de pouvoir assister à ces formations en visio-conférence, quelques conditions seront néanmoins à respecter scrupuleusement par les affiliés :

- Disposer d'une bonne connexion internet
- Posséder un ordinateur avec webcam et micro
- Avoir assisté au préalable à une téléformation de 4h.
- Etre disponible pendant 2 jours consécutifs (16h) et assidu tout au long de la formation.

Un test pour confirmer l'éligibilité des équipements à la visio-conférence est également proposé aux contrôleurs pour les accompagner avant toute connexion.

Dans le contexte actuel exceptionnel, la réalisation de cette formation n'est pas incompatible avec une situation de chômage partiel.

Une démarche importante lorsque l'on sait que le maintien de qualification est une formation annuelle obligatoire pour tous les professionnels du contrôle technique.

Expertise, engagement, solidarité : des valeurs défendues au quotidien par **AUTOSUR** et qui prennent aujourd'hui tout leur sens.